



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 17614

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne * appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le gel de l'enveloppe budgétaire 2003 du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations. Depuis de nombreuses années ce fonds exerce des missions de service public auprès des populations issues de l'immigration et permet, par son action, la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits et l'apprentissage linguistique. Il soutient notamment des initiatives développées dans les quartiers de la politique de la ville. Il apporte également son appui aux structures sociales et culturelles qui constituent l'architecture des dispositifs publics d'intégration. Alors que le budget du FASILD a déjà enregistré une baisse de 10 % de ses crédits, il est annoncé un gel à hauteur de 50 % de son enveloppe budgétaire 2003. Cette mesure, si elle était confirmée, aurait comme conséquence une attribution de moyens équivalents à 25 millions d'euros à d'ici juin 2003, contre 98 millions d'euros en 2002. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de garantir l'exercice des missions portées par le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration, et à la lutte contre les discriminations.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. S'il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, cet engagement au profit des nouveaux arrivants ne signifie pas un désengagement vis à vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17614

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3413

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6628